



## CORAIL CLUB -57-

www.corailclub57.net

Président : PERIOT Alain (president@corailclub57.net)

Secrétaire : LOMBARD Emmanuel (secretaire@corailclub57.net)

### DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour nous permettre d'établir votre licence sportive dans de bonnes conditions, nous vous prions de bien vouloir compléter l'imprimé joint. Lorsque vous le remettrez au responsable du club, il sera indispensable qu'il soit accompagné des pièces suivantes :

**Attention : l'inscription ne sera pas prise en compte s'il manque un document**

- L'**original** du Certificat médical d'Absence de Contre Indication à la pratique d'un sport subaquatique (*Voir certificat ci-joint*). Le mode d'emploi du certificat se situe en dessous. ***Cet original vous sera restitué lors de la validation de votre inscription et sera conservé par vos soins dans votre carnet de plongée.***
- **Une** autorisation parentale pour les mineurs
- **Le règlement** du montant de l'inscription (*virement à privilégier et si chèque bancaire à l'ordre du Corail Club -57-*)
- L'attestation remplie donnant droit à l'image
- Le questionnaire covid de la FFESSM ci-joint

**AUCUNE LICENCE NE SERA DELIVREE SANS LE CERTIFICAT MEDICAL d'ABSENCE DE CONTRE INDICATION**

# Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique



## PLONGÉE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre APNÉE ou PÊCHE au-delà de 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

**DISPOSITIF 1 AN**

**PRATIQUANT DE MOINS DE 14 ANS**

**PRATIQUANT DE 14 ANS ET PLUS**

**CACI par tout médecin**

Le médecin a à sa disposition un certificat médical de référence (annexe III-1-3 du règlement médical) : <http://medical.ffessm.fr>

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

### CAS PARTICULIERS

- **Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport pour :**  
=> la pratique du TRIMIX Hypoxique      => la COMPÉTITION en APNÉE eau libre
- **Handisub® :** - Baptême (sans licence) < 2 mètres : Obligation d'un CACI par Tout médecin.  
- Toute autre pratique : Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport.
- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

## NAGE avec PALMES, NAGE en EAU VIVE, HOCKEY, TIR sur CIBLE APNÉE jusqu'à 6 mètres

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence.
- Questionnaire de santé les 2 saisons suivantes.

**DISPOSITIF 3 ANS**

### TOUS PRATIQUANTS

**CACI par tout médecin**

Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM : <http://medical.ffessm.fr>

### CAS PARTICULIERS

- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'examens imposés).
- **Sportif inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau ou en Pôle :** Médecin du Sport (liste d'examens imposés).

### Rappel

**SANS LICENCE ni CACI :** Baptêmes, Pass rando, PE12, Pack découverte, 1<sup>ère</sup> étoile de mer, Pass apnéiste, Pass plongeur libre.

**LICENCE SANS CACI :** La délivrance d'une licence n'ouvrant pas droit à la pratique sportive (Ex. : dirigeant associatif, accompagnateur...) n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.

